

Ce jour à huit vingt huit vendémiaire septième
 année républicaine à six heures du soir pardevant moi
 Jacques François Joseph LeFebvre agent municipal
 de Wizernes est comparu en la maison commune
 Pierre Joseph Saubin charpentier audit lieu lequel
 assisté de Jean Theodore Saubin âgé de vingt sept
 ans et de Marie Bernardine Dufour âgée de
 vingt deux ans jeunes gens tous deux domiciliés
 à Wizernes, m'a déclaré que Marie Marguerite
 est accouchée hier à cinq heures après midi d'un
 enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a
 donné le prénom de Theodore, d'après cette déclaration
 que les assistans ont certifié conforme à la vérité
 et la représentation qui m'a été faite de l'enfant
 dénommé, j'ai rédigé, en vertu des pouvoirs à moi
 délégués, le présent acte que le père et les assistans
 ont signé avec moi
 fait en la maison commune de Wizernes, jour
 mois et an que dessus

P. J. Saubin

m. b. Dufour

J. Saubin

J. LeFebvre

N.1798.10.13

N.07.VD 28

Ce jourd'hui vingt huit vendemiaire septieme
année républicaine à six heures du soir par devant moi
jacque françois joseph lefebvre agent municipal
de Wizernes est comparu en la maison commune
pierre joseph lambin charpentier audit lieu, lequel
assisté de jean theodore lambin âgé de vingt sept
ans et de marie Bernardine dufay âgée de
vingt deux ans jeunes gens tous deux domiciliés
à Wizernes ; m' a déclaré que marie margueritte
josephe prin son epouse en legitime mariage
est accouchée hier à cinq heures après midi d' un
enfant mâle qu'il m' a présenté et auquel il a
donné le prenom de theodore, d' après cette declaration
que les assistants ont certifié conforme à la vérité,
et la representation qui m' a été faite de l' enfant
denommé, j'ai rédigé , en vertu des pouvoirs à moi
delegués, le present acte que le père et les assistans
ont signé avec moi

fait en la maison commune de Wizernes, jour
mois et an que dessus

P : j : lambin

m b dufay

J T Lambin

j : f : j : lefebvre